

Début de la séance: 08.15 heures

Présents:

C S V

WOLTER Michel, bourgmestre
PIRROTTE Frank, échevin
STURM Richard, échevin
SCHOLLER Guy, conseiller, excusé
(délégation du droit de vote à STURM
Richard)
SCHMIT Danielle, conseillère
KIRWEL Christian, conseiller

DÉI GRÉNG

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, échevine
KIHN Anne, conseillère

L S A P

CRUCHTEN Yves, conseiller
RUCKERT Arsène, conseiller
DUPREL Mireille, conseillère
THIRY-DE BERNARDI Monique, conseillère

CIUCA Patrick, conseiller

D P

FUNCK Nico, conseiller, excusé (délégation
du droit de vote à PIRROTTE Frank)

INDÉPENDANT

HAMES Joseph, conseiller

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Communications du collège des bourgmestre et échevins

2. Administration générale

- 2.1. Contrat de bail relatif à la location de la buvette du parc Um Paesch à Hautcharage – Approbation
- 2.2. Accord d’approvisionnement du centre culturel de Clemency – Approbation
- 2.3. Convention bipartite 2023 – Service d’éducation et d’accueil pour enfants – Approbation
- 2.4. Convention de mise à disposition d’une salariée – Approbation

Mairie :
24, rue de l'Eau
L - 4920 Bascharage

Adresse postale :
B.P. 50
L - 4901 Bascharage

- 2.5. Contrats de bail concernant la location de parcelles sur le site de la cité jardinière – Approbation

- 3. Aménagement communal et environnement**
 - 3.1. Contrat de licence de marque PEFC – Approbation
 - 3.2. Résolution relative au contournement de Bascharage
 - 3.3. Lotissement des parcelles sises à Hautcharage, rue Héierchen (section BD de Bommelscheuer) – Numéros cadastraux 190/943 et 260/887 – Approbation
 - 3.4. Lotissement d'une parcelle sise à Hautcharage, rue Héierchen (section BD de Bommelscheuer) – Numéro cadastral 260/1002 – Approbation
 - 3.5. Lotissement de parcelles sises à Bascharage, avenue de Luxembourg (section BC de Bascharage) – Numéros cadastraux 2111/3508, 2110/2422, 2109/3104 et 2109/7804 – Approbation

- 4. Finances communales**
 - 4.1. Budget ordinaire 2/170/707120/99001 – Impôt commercial communal: Fixation du taux pour l'exercice 2024
 - 4.2. Budget ordinaire 2/170/707110/99001 – Impôt foncier A-B1-B2-B3-B4-B5-B6 : Fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2024
 - 4.3. Approbation de l'état des recettes restant à recouvrer de l'exercice 2022
 - 4.4. Budget ordinaire et extraordinaire – Exercice 2022 – Titres de recettes – Approbation
 - 4.5. Crédit spécial sous 4/622/211000/99001 – Frais d'études – Concept d'apaisement de trafic global sur le territoire de la commune de Käerjeng

- 5. Enseignements**
 - 5.1. Organisation scolaire provisoire 2023/2024 – Approbation

- 6. Patrimoine communal**
 - 6.1. Contrat de bail concernant la location d'un terrain sis à Bascharage, rue des Marguerites – Approbation
 - 6.2. Acte notarié – Échange de terrains à Clemency, rue de Messancy – Approbation
 - 6.3. Compromis de cession et acte de vente concernant des parcelles dans la zone d'activités économiques Robert Steichen – Approbation

- 7. Règlementation communale**
 - 7.1. Cours du soir – Fixation de l'indemnité revenant aux chargés de cours du soir à partir de la session 2023/2024 – 3/890/642800/990001
 - 7.2. Tarifs d'inscription pour cours du soir et activités à partir de la session 2023/2024 – Articles budgétaires 2/839/706160/99001 et 2/930/706160/99001

- 8. Règlements temporaires de la circulation édictés par le conseil communal**

- 9. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation**

- 10. Vie associative**
 - 10.1. Statuts de l'association « Wollmillen » – Prise de connaissance

- 11. Questions et réponses**

Séance à huis clos

12. Affaires juridiques

- 12.1. Autorisation d'ester en justice relative à l'affaire AC Käerjeng c/ Commission mixte

13. Enseignements

- 13.1. Proposition de réaffectation au poste à tâche complète vacant au cycle 1 à partir de l'année scolaire 2023/2024
- 13.2. Proposition de réaffectation au poste de surnuméraire à tâche complète vacant au cycle 1 à partir de l'année scolaire 2023/2024
- 13.3. Proposition de réaffectation au premier poste à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 à partir de l'année scolaire 2023/2024
- 13.4. Proposition de réaffectation au deuxième poste à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 à partir de l'année scolaire 2023/2024
- 13.5. Proposition de réaffectation au troisième poste à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 à partir de l'année scolaire 2023/2024
- 13.6. Proposition de réaffectation au premier poste de surnuméraire à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2023/2024
- 13.7. Proposition de réaffectation au deuxième poste de surnuméraire à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2023/2024
- 13.8. Proposition de réaffectation au troisième poste de surnuméraire à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2023/2024
- 13.9. Proposition de réaffectation au poste de surnuméraire à tâche partielle de 75% vacant aux cycles 2 à 4 à partir de l'année scolaire 2023/2024
- 13.10. Proposition de réaffectation au poste d'accueil à tâche partielle de 75% vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2023/2024
- 13.11. Proposition de réaffectation au poste de remplaçant permanent à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2023/2024
- 13.12. Proposition de réaffectation au premier poste de remplaçant permanent à tâche partielle de 50% vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2023/2024
- 13.13. Proposition de réaffectation au deuxième poste de remplaçant permanent à tâche partielle de 50% vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2023/2024

Séance publique

Les conseillers Nico Funck et Guy Scholler sont excusés pour la présente séance. Leur droite de vote a été délégué aux conseillers Frank Pirrotte et Richard Sturm.

1. Communications du collège des bourgmestre et échevins

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La séance d'aujourd'hui sera la dernière avant les élections communales du 11 juin 2023. Étant donné qu'il est impossible de planifier la prochaine séance après les élections, nous proposons d'ajouter un point supplémentaire sur l'ordre du jour qui sera à traiter sous le point 3.6. Il s'agit d'une demande de lotissement de parcelles afin de construire un hall agricole.

Approbaton unanime.

Dans le cadre des festivités d'inauguration de la nouvelle salle de fêtes à Clemency, Messieurs Günther Kellenreitner et Hans-Peter Weiler de Gaflenz se sont vu conférer le titre de citoyen d'honneur de l'ancienne commune de Clemency. Tous deux se disent honorés et m'ont demandé d'exprimer leur gratitude au conseil communal.

Lors du traitement des demandes de subsides écologiques, et plus précisément ceux pour l'achat de vélos à assistance électrique, certaines irrégularités ont pu être constatées. En effet, dans 69 cas, un subside a été alloué malgré que la demande était irrecevable. La plupart de ces demandes ont été introduites après le délai imparti par règlement communal. En date du 10 février, le collège des bourgmestre et échevins a délibéré à ce sujet et a décidé que le subside payé induit n'est pas à restituer. À ce jour, le ministère de l'Intérieur n'a pas pu nous renseigner si cette décision est à confirmer par le conseil communal. Si ceci s'avère être nécessaire, ce point sera porté à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du conseil communal.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : Il y a lieu remarquer que la plupart de ces irrégularités datent depuis un certain temps et que la conseillère écologique actuellement en fonction n'était pas en charge de ces dossiers, étant donné que celle-ci n'a été engagée qu'à partir de novembre 2021. Le traitement des demandes introduites après le délai prévu faisant déjà l'objet de discussions vu que les demandeurs ont attendu le retour des subsides étatiques avant de soumettre le formulaire à la Commune. Le collège des bourgmestre et échevin a pris connaissance du problème, cependant, la décision de non-restitution n'a pas été formalisée. La décision afférente a finalement été consignée en date du 2 mars 2022.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Est-il vrai que deux demandes ont été introduites sans pièces justificatives, à savoir les factures afférentes ?

Bourgmestre Michel WOLTER CSV) : Les factures ont bien été remises, mais ont été établies à un autre nom que celui repris sur la demande. Cependant, nous estimons que les personnes concernées n'ont pas agi par intention. Une autre irrégularité a pu être constatée lors du versement d'un subside pour un vélo sans assistance électrique, ce qui à l'époque n'était pas prévu par le règlement. Une telle erreur est négligeable au vu du nombre important de demandes introduites. Il importait donc au collège des bourgmestre et échevins d'informer le conseil communal de ces irrégularités.

2. Administration générale

2.1. Contrat de bail relatif à la location de la buvette du parc Um Paesch à Hautcharage –

Approbation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Les détails du contrat de bail seront expliqués par l'échevin Frank Pirrotte.

Échevin Frank PIRROTTE (CSV) : Le contrat de bail a pris effet au 1er mai et a été conclu avec l'entreprise Munhowen S.A., qui elle de son côté a trouvé un accord et signé un contrat de sous-location avec l'exploitant qui gère le « Café de la Place » à Hautcharage. Le collègue des bourgmestre et échevins exige dans son contrat que la buvette doive au moins être exploitée pendant les mois d'avril à septembre et selon les horaires suivants : du lundi au vendredi de 14 à 22h00 et les samedis et dimanches de 11 à 21h00. Le loyer mensuel à payer se chiffre à 350 €. L'entretien des sanitaires est à charge de la Commune.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Les horaires d'ouvertures des installations sanitaires ont été alignés à ceux du terrain multisports. Le contrat de bail porte sur une durée d'une année avec tacite reconduction.

Approbation unanime.

2.2. Accord d'approvisionnement du centre culturel de Clemency – Approbation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : En premier lieu je tiens à remercier toutes les personnes ayant contribué aux succès de l'inauguration de la nouvelle salle de fêtes à Clemency. Nos amis de Gafrenz ont suivi les spectacles avec grand enthousiasme.

L'accord d'approvisionnement conclu avec l'entreprise Munhowen S.A. prévoit la mise à disposition par cette dernière de frigos et de tireuses ayant une valeur estimée à 15.000 €, et d'un comptoir et de mobilier divers ayant une valeur estimée de 37.000 €. En contrepartie, la Commune s'engage de s'approvisionner que de bières des marques produites par Munhowen. L'accord porte sur une durée de 8 ans.

Approbation unanime.

2.3. Convention bipartite 2023 – Service d'éducation et d'accueil pour enfants – Approbation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La convention de 2023 relative au Service d'éducation et d'accueil pour enfants reste, dans les grandes lignes, inchangée par rapport à la précédente et est valable jusqu'en 2025. Toutefois, il y a des adaptations au niveau de la prise en charge financière par l'État, et ceci suite à l'instauration de la gratuité de l'accueil des enfants. De plus, les mesures COVID-19 ont été supprimées.

Approbation unanime.

2.4. Convention de mise à disposition d'une salariée – Approbation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le présent point concerne la mise à disposition par la commune de Pétange d'une salariée en charge des archives des deux communes. L'engagement a été réalisé par la commune de Pétange et l'archiviste sera mise à disposition à notre administration à raison de 12 heures par semaine. Ainsi, Madame Laetitia Junk sera disponible pour notre Commune chaque deuxième jeudi et chaque vendredi. La convention est conclue pour une durée de 5 ans à partir du 1^{er} juin 2023 avec tacite reconduction d'année en année. Je suis cependant persuadé qu'après un certain temps, la salariée sera engagée à plein temps par la commune de Pétange. Ainsi, nous chercherons le dialogue après plusieurs années afin de discerner le développement de la situation.

Approbation unanime.

2.5. Contrats de bail concernant la location de parcelles sur le site de la cité jardinière – Approbation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : 4 contrats de bail supplémentaires pour la location de parcelles dans notre cité jardinière sont soumis à approbation au conseil communal. Il s'agit des contrats conclus avec Messieurs Ariano Da Cruz Santos de Bascharage et Alcides Baptista Branco de Pétange, et Mesdames Elsa Antunes Marques Do Couto de Fingig et Anabela Laranjeira Cerqueira de Bascharage.

Approbation unanime.

3. Aménagement communal et environnement

3.1. Contrat de licence de marque PEFC – Approbation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Déjà depuis un certain temps, la Commune dispose d'une certification PEFC de ses forêts. La présente convention vise à déterminer les critères d'utilisation du logo PEFC. La Commune s'engage à respecter ces critères lors de l'exploitation des forêts communales. Ces critères et les standards PEFC ont déjà été respectés depuis des années, et par conséquent, ceci ne représente qu'une formalité.

Approbation unanime.

3.2. Résolution relative au contournement de Bascharage

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La présente résolution est un document très important, étant donné que la séance d'aujourd'hui est la dernière sous l'actuelle constellation. Elle retrace l'historique du contournement de Bascharage, ainsi que les actions et la position du conseil communal. Nous avons renoncé d'insérer dans la résolution tout fait politique ou tout fait débattu dans la presse ou les réseaux sociaux. Tous les éléments de la résolution sont basés sur des faits concrets qui sont vérifiables.

Le 28 avril 2016, lors d'une réunion d'information qui s'est tenue au Hall 75, le ministre François Bausch et le secrétaire d'État de l'époque Camille Gira ont présenté au public le projet relatif au contournement de Bascharage. Des 4 variantes présentées, la variante 2 semblait être favorisée par les représentants étatiques. Le conseil communal, par contre, s'est exprimé, dans sa résolution du 27 juin 2016, pour la variante 1, tout en acceptant la variante 2 sous certaines conditions. Le 29 juillet 2016, le Conseil de gouvernement a retenu la variante 2 et par la loi du 21 août 2018 les points fixes du tracé ont été déterminés, de même que l'enveloppe budgétaire portant sur un montant de 139.000.000 €.

Au cours des années suivantes, de nombreuses réunions entre les responsables étatiques et le collège des bourgmestres et échevins respectivement une délégation du conseil communal avaient eu lieu pour renseigner de l'état de planification. Le 29 novembre 2021,

il a été affirmé par les représentants étatiques que l'avant-projet détaillé est finalisé. Au cours de la réunion du 30 mai 2022, il a été affirmé par les représentants étatiques que le ministre espère obtenir toutes les autorisations d'ici le printemps 2023 pour pouvoir débiter les travaux au mi 2023. Du protocole de la réunion du 9 novembre 2022 découle que les études environnementales nécessaires ont été réalisées et les dossiers d'autorisation ont été élaborés en étroite collaboration avec le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et de l'Administration de la gestion de l'eau afin d'éviter tout blocage par la suite. La ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable confirme que les demandes d'autorisation et les mesures de compensations sont en bon chemin. Les autorisations seront accordées dès que le dossier complet aura été transféré à ses services. Toujours lors de la même réunion, le collège échevinal a été informé sur un avis juridique, mais n'a, à aucun moment, été informé d'un changement de programme voire d'un nouveau projet totalement différent de celui en procédure.

Une délégation du conseil communal a été convoquée en réunion par les ministres Bausch et Welfring, réunion qui s'est tenue le 1^{er} mars 2023 et pendant laquelle la délégation s'est vue présenter, sans information au préalable, un nouveau projet prévoyant entre autres un tracé modifié et la réalisation d'un tunnel. Il a été proposé que le projet serait présenté et discuté avec le conseil communal. Pourtant, ce nouveau projet a déjà été rendu public par communiqué de presse en date du 2 mars 2023.

En date du 8 mars 2023, un courrier a été adressé à Monsieur Xavier Bettel, Premier ministre, par lequel le collège des bourgmestre et échevins a sollicité la décision du Conseil de gouvernement d'annuler la décision du 29 juillet 2016 et un argumentaire complet qui a amené le gouvernement à ne pas respecter le vote de la Chambre des députés de 2018.

Le courrier susmentionné a été transmis pour compétence au ministre Bausch, lequel a précisé qu'il n'existait pas de décision d'annulation de la décision du Conseil de gouvernement. Il a informé le Conseil de gouvernement de son intention d'étudier de manière approfondie un tracé alternatif du projet, alors que la faisabilité technique avait été démontrée par ses services au mois de février 2023. De plus, le ministre Bausch est convaincu que le nouveau tracé n'entraînera pas de retards significatifs par rapport à l'achèvement du projet.

Lors de la réunion de travail du conseil communal du 24 mars 2023, les représentants du ministère de la Mobilité et des Travaux publics n'ont pas su répondre de manière satisfaisante aux questions formulées par le conseil communal, questions principalement reprises au courrier du 8 mars 2023. De plus, aucun élément ne justifiant une réorientation du projet n'a pu être présenté. Le conseil communal a été informé que le ministre Bausch n'a cessé et continue de travailler sur le projet de contournement initialement retenu et que le dossier final relatif aux mesures de compensation serait transmis au ministère de l'Environnement avant la fin du mois de mars 2023. Cette promesse n'a pas été honorée jusqu'à ce jour.

Le conseil communal ne s'opposera pas à la planification d'un giratoire à hauteur de la gare de Bascharage compatible avec le PNM2035, sous condition que cette planification n'entraîne aucun retard dans la réalisation effective du contournement de Bascharage. Un avis juridique commandité par la Commune auprès d'un cabinet spécialisé en la matière laisse penser que l'élaboration d'un projet incluant un tunnel entraînerait une perte de temps énorme. Toutes les études déjà réalisées devraient être reprises depuis le début et une nouvelle loi devrait être élaborée étant donné que l'enveloppe budgétaire serait largement dépassée.

Aucune pré-étude ou d'analyses n'a pu être présentée par les ministres Bausch et Welfring de sorte que le nouveau projet présenté par les ministres se résume actuellement à une esquisse de plan. Il ne peut pas être exclu que la constitution du terrain ne soit pas adaptée au creusement d'un tunnel. Tout laisse à penser qu'il ne sera pas possible de procéder à une finalisation rapide du nouveau projet et que l'enveloppe budgétaire ne pourra pas être respectée.

Une nouvelle réunion de travail fixée au 17 avril 2023 a été annulée par les représentants du ministère de la Mobilité en indiquant qu'il y avait un malentendu sur l'organisation d'une nouvelle réunion de travail.

Dans un second courrier, le collège des bourgmestre et échevins a informé Monsieur Xavier Bettel, Premier ministre, que les valeurs NOX des dernières années sont atypiques étant donné que lors de la pandémie et suite au chantier du boulevard J.-F. Kennedy, le flux du trafic a considérablement baissé, et par conséquent, ces valeurs ne peuvent être prises en compte. Le collège des bourgmestre et échevins incite les autorités compétentes, dans ce même courrier, à ressaisir le Conseil en gouvernement, et ceci conformément à l'avis juridique du Me Kinsch, en vue de reformuler la justification de la décision du gouvernement de 2016. Nonobstant qu'il appert évident que la compétence dans ce dossier revient au Conseil de gouvernement, le courrier a de nouveau été transmis au ministre du Transport.

Dans sa réponse du 17 mai 2023, le ministre Bausch évoque 3 scénarii qui seraient discutés au Conseil de gouvernement avant les vacances d'été, à savoir :

- mener la procédure actuellement en cours à son terme sans modification du tracé, ou ;
- mener la procédure actuellement en cours à son terme avec des modifications ponctuelles permettant de rééquilibrer le projet ;
- lancer un nouveau projet avec des modifications substantielles qui entraînent un arrêt de la procédure actuelle.

Le délestage du centre de Bascharage et la réalisation du contournement deviennent de plus en plus pressant. L'argumentation du conseil communal reprise dans son avis du 27 juin 2016 garde toute sa pertinence. La réalisation du contournement et le classement de celui-ci comme route européenne sont des conditions préalables avant de pouvoir entamer le réaménagement de l'avenue de Luxembourg. Le tracé en voie de procédure contournement de Bascharage fait partie intégrante du PNM2035 dans lequel il est classé contournement de proximité et il a comme finalité entre autres de constituer une route de liaison entre les différentes agglomérations du sud-ouest du pays.

De tout ce qui précède, le conseil communal exige :

- à ce que la procédure prévue par la loi du 29 mai 2009 concernant l'évaluation des incidences sur l'environnement humain et naturel de certains projets routiers, ferroviaires et aéroportuaires soit terminée dans les meilleurs délais ;
- à ce que la loi du 21 août 2018 relative au contournement de Bascharage soit respectée.

Par cette résolution, nous actons la position du conseil communal. Les divers partis peuvent dès à présent prendre position face au texte proposé.

Conseillère Anja KIHN (déi gréng) : Il nous importe de clarifier encore une fois notre position.

Le fait que la présente résolution sera approuvée par toutes les fractions du conseil communal confirme qu'au fond, il n'y a pas divergences fondamentales dans le dossier du contournement. Le parti « déi gréng » est toujours resté sur sa position et se dit clairement en faveur de la réalisation du contournement, et ceci afin de protéger la santé des citoyens et afin de permettre, par le réaménagement de l'avenue de Luxembourg, d'augmenter la qualité de vie dans toutes nos localités.

« Déi gréng Käerjeng » se sont toujours engagés afin de minimiser au maximum l'impact sur la nature, en détruisant d'un côté le moins d'espaces naturels possibles, et de l'autre côté en compensant, tant au niveau de la quantité qu'au niveau de la qualité, les espaces détruites. Il faut trouver un équilibre entre la construction d'infrastructures pour l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de Käerjeng et la minimisation de l'impact sur la nature.

Voilà la raison pour laquelle le parti « déi gréng » se positionne en faveur d'une variante ayant moins d'impact sur la nature et ne s'est pas prononcé contre la variante avec un tunnel,

d'autant plus que les détails de cette variante ne nous étaient pas encore présentés. Nous tenons à préciser que, contrairement à ce qui a été indiqué au communiqué de presse de la Commune, la variante avec tunnel n'a jamais été rejetée à l'unanimité par le conseil communal. Nous avons consciemment adopté une position tant critique que positive, tout en précisant qu'une nouvelle variante ne devrait mener à des retards importants pour la réalisation du contournement.

« Déi gréng » souhaitent encore préciser que le ministre de la Mobilité et des Travaux publics s'est clairement prononcé en faveur de la réalisation du contournement, étant donné que celui-ci est un élément clé du « Plan national de mobilité 2035 » et qui contribuera à la résolution du problème de trafic de Käerjeng et du « Kordall ». Le ministre a confirmé son intention d'avancer rapidement dans ce dossier, sans pour autant oublier le volet juridique.

À cet effet, il me semble important de réexpliquer une nouvelle fois pourquoi le ministère a étudié la possibilité de modification du tracé, ainsi que des variantes alternatives. L'avis juridique de Me Kinsch soulève deux points principaux, à savoir : D'un côté, il y a lieu de reformuler l'argumentation de l'intérêt général étant donné que les valeurs NOX sont désormais en dessous de la limite fixée par l'Union européenne, ce qui ne signifie toutefois pas que ces valeurs ne sont pas nocives pour la santé. De l'autre côté, il faut également relever l'intérêt pour le maintien de la zone impactée par la réalisation du contournement. Le ministre a souligné qu'il veille à ce que le dossier soit juridiquement non attaquant afin que celui-ci ne puisse pas être bloqué par les tribunaux.

Nous approuvons l'intention du ministre de présenter trois scénarii au Conseil de gouvernement avant les vacances d'été pour que ce dernier puisse statuer sur le dossier. Nous acceptons également le fait que le dossier soit juridiquement non attaquant et que le contournement puisse de ce fait réellement être réalisé.

Au vu de tous ces motifs, la section de « déi gréng Käerjeng » approuve cette résolution relative au contournement.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Il n'y a pas grand-chose à ajouter aux prises de position ci-avant. Il est souhaitable que la présente résolution retraçant l'historique de notre position soit approuvée à l'unanimité par les représentants des citoyens de Käerjeng. Le parti LSAP s'est, depuis le début, prononcé en faveur d'une réalisation rapide du projet. Il nous importe que le projet, dans son ensemble, ne soit pas remis en cause, tant bien même qu'il connaisse des modifications, que ce soit un rond-point ou un abaissement de la route. La fraction du LSAP exige que les promesses doivent être honorées.

Je veux juste signaler une incohérence dans le texte qui parle d'un classement en route européenne. Il s'agit du contournement et non de l'avenue de Luxembourg, étant donné que celle-ci est actuellement classée comme route européenne et est en passe d'être déclassée.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : En ce qui concerne l'avenue de Luxembourg, nous avons, ensemble avec l'Administration des ponts et chaussées, commandité une étude. Si, dans les mois à venir, rien ne s'oppose à la réalisation du contournement, nous pourrions procéder au réaménagement de l'avenue de Luxembourg. Si tel n'est pas le cas, nous sommes contraints de prévoir un réaménagement sur base des structures actuelles, à savoir celles d'une route européenne. Ceci augmenterait considérablement les coûts et ne serait pas favorable à la réduction de la vitesse. Ce n'est qu'avec la construction du contournement que l'avenue de Luxembourg pourra être transformée en route urbaine.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Nous tenons à remercier le collège des bourgmestre et échevins pour le travail préparatif et l'élaboration de cette résolution, laquelle nous approuvons dans son entièreté.

Conseiller Joseph HAMES (indépendant) : Je suis entièrement d'accord avec la présente résolution. On nous a fait attendre trop longtemps dans ce dossier. Je me permets encore de poser une question concernant la zone « Natura2000 ». Est-ce que la Commune entend prendre des mesures judiciaires à l'encontre de l'État pour fausse déclaration en relation avec cette même zone ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Actuellement nous ne sommes pas en position d'envisager une action judiciaire. D'une manière ou d'une autre, le projet de contournement sera porté devant les tribunaux, que ce soit à court terme ou en 2035. Le moment venu, nous pourrions intervenir en tant que commune. J'ai expliqué à Monsieur Bausch que le classement en zone « Natura2000 » n'a jamais fait l'objet d'une décision par le Conseil de gouvernement. À l'époque, 14 hectares ont été déclarés prairie d'herbe de lande sans qu'il n'y ait eu le moindre are qui corresponde à cette déclaration. L'Union européenne s'est fait mentir et elle n'a à aucun moment vérifié les déclarations. Après coup, un hectare d'herbe de lande a été planté artificiellement. De plus, il faut relever que la publication au mémorial en 2009 ne correspond pas aux déclarations transmises à Bruxelles en 2006. Il est donc plus qu'évident que nous gagnerons le procès devant les tribunaux.

En bref, nous ne pouvons qu'attendre. Au cas où le Conseil de gouvernement revenait à la variante d'origine, en l'occurrence la variante 2, la « Biergerinitiativ » de Sanem ira en justice et la commune de Käerjeng en fera de même afin de contester le classement de la zone « Natura2000 ». Même si la variante 2 devrait être modifiée, il faut croire que la « Biergerinitiativ » de Sanem portera le dossier devant les tribunaux. Si le projet est repris depuis tout le début, la Commune ira en justice.

Échevin Frank PIRROTTE (CSV) : Depuis maintenant 35 ans je suis membre du conseil communal, et le contournement, avec toutes ses variantes, est discuté depuis plus ou moins ce même laps de temps. En 2016, le contournement a été promis à la commune de Käerjeng, et ceci en présence d'environ 600 citoyens. En 2018, une loi y relative a été votée, ce qui nous a tous réjoui. À ce moment, nous n'étions pas conscients qu'en 2023, le projet serait de nouveau mis en question. Nous nous prononçons toujours en faveur de la variante 2, variante qui est définie par la loi de 2018. Nous ne nous opposons pas à des modifications, sous condition que la réalisation du contournement ne soit pas retardée. Je suis satisfait qu'après de longues discussions, nous avons une unanimité autour de cette table. Avec la présente résolution, nous accentuerons encore plus notre position et nous restons fidèles à notre ligne. Je tiens à remercier le bourgmestre pour tout le travail qu'il a investi dans ce dossier.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je vous remercie pour vos prises de position. S'il n'y a plus prise de parole, nous procédons au vote.

Approbaton unanime.

3.3. Lotissement des parcelles sises à Hautcharage, rue Héierchen (section BD de Bommelscheuer) – Numéros cadastraux 190/943 et 260/887 – Approbaton

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Aujourd'hui nous avons deux demandes de lotissement au lieu-dit « rue Héierchen » à Hautcharage. Madame Juttel va nous expliquer les détails de ces demandes.

Madame Carole Juttel (architecte) : La « rue Héierechen » se situe dans la zone industrielle. Les parcelles concernées se trouvent au nord du terrain de la firme Luxguard. La demande prévoit le lotissement de la parcelle en deux lots afin que le lot inférieur puisse être incorporé à la parcelle adjacente, le tout ayant pour but la réalisation d'un projet de construction.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Il s'agit concrètement d'un projet de la firme BorgWarner, anciennement connu sous le nom de Delphi. Afin de respecter les règles et les normes, une partie de la parcelle de la firme Luxguard devra être incorporée à la surface constructible.

Approbaton unanime.

3.4. Lotissement d'une parcelle sise à Hautcharage, rue Héierchen (section BD de Bommelscheuer) – Numéro cadastral 260/1002 – Approbation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La deuxième demande est d'une importance fondamentale. Elle concerne une parcelle non affectée, laquelle était réservée pour l'implantation d'une grande entreprise. Ceci ne semble plus être l'objectif du ministère de l'Économie, et par conséquent, la parcelle est à lotir. Dans un premier temps, une partie de la parcelle lotissée sera mise à disposition d'une firme qui s'est déjà établie dans le zoning.

Madame Carole Juttel (architecte) : La parcelle concernée est adjacente à la parcelle faisant objet lors du point précédent. Elle est destinée à être divisée en 4 parcelles, dont deux serviront à l'agrandissement de la firme LuxPET. Une autre parcelle servira comme bassin de retenue. La quatrième parcelle sera incorporée au projet de construction de BorgWarner pour disposer d'un nombre adéquat de places de parking.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Depuis maintenant deux ans et demi nous sommes en contact avec les responsables du ministère de l'Économie pour la construction d'un parking au rond-point de la zone industrielle. Aujourd'hui, nous savons que le tracé modifié du contournement tel que prévu par le ministre du Transport passe par ce rond-point. Afin d'exploiter au mieux la surface disponible, nous aurions été d'accord pour la construction d'un parking.

Dans ce même contexte, je tiens à aborder un autre projet que nous analysons depuis un certain temps ensemble avec le ministère de l'Économie. Il s'agit en l'occurrence de l'exploitation des surfaces des toits des halls industriels. Le collège des bourgmestres et échevins est d'avis que ces surfaces s'imposent pour la mise en place d'installations photovoltaïques. Avec deux entreprises qui vont réaliser ces installations, qui produiront une performance de 8 mégawatts, le dossier avance petit à petit.

Le présent point ne concerne cependant que le lotissement de la parcelle.

Approbation unanime.

3.5. Lotissement de parcelles sises à Bascharage, avenue de Luxembourg (section BC de Bascharage) – Numéros cadastraux 2111/3508, 2110/2422, 2109/3104 et 2109/7804 – Approbation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Une autre demande de lotissement concerne les propriétés sises aux 44, 46, 48 et 50, avenue de Luxembourg.

Madame Carole JUTEL (architecte) : Le projet de construction prévoit la démolition des maisons se situant aux 46, 48 et 50, avenue de Luxembourg. Selon la demande, les quatre parcelles sont à lotir en huit lots. Dans un premier temps, seulement 2 immeubles à 8 unités seront réalisés.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Les parcelles restantes qui se trouvent derrière les parcelles constructibles ne sont pas destinées à être bâties. Étant donné que ces parcelles sont adjacentes au « Käerjenger Dribbel », celles-ci pourraient être d'un certain intérêt pour la Commune.

Approbation unanime.

3.6. Lotissement des parcelles sises à Linger, 47, rue du Bois (section BA de Linger) – Numéros cadastraux 466/1912 et 461/2150 – Approbation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le présent point a été porté à l'ordre du jour en début de séance.

Madame Carole JUTEL (architecte) : La demande a été introduite par un agriculteur qui souhaite construire un hall supplémentaire. Pour ce faire, il y a lieu de procéder à un remembrement des parcelles en un seul lot.

Approbation unanime.

4. Finances communales

4.1. Budget ordinaire 2/170/707120/99001 – Impôt commercial communal: Fixation du taux pour l'exercice 2024

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le collège des bourgmestre et échevins propose de maintenir le taux de l'impôt commercial pour l'exercice 2024 à 350%.

Approbation unanime.

4.2. Budget ordinaire 2/170/707110/99001 – Impôt foncier A-B1-B2-B3-B4-B5-B6 : Fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2024

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Pour l'impôt foncier, le collège des bourgmestre et échevins propose également de maintenir les taux de l'année précédente.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : À l'instar des années précédentes, les conseillers du parti LSAP vont s'abstenir lors du vote.

Approbation par 10 voix et 5 abstentions.

4.3. Approbation de l'état des recettes restant à recouvrer de l'exercice 2022

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le receveur communal a dressé la liste des recettes restant à recouvrer de l'exercice 2022 et nous fournira les détails.

Monsieur Gilbert HAAG (receveur communal) : Les recettes restantes à recouvrer de l'exercice 2022 se chiffrent à un total de 55.199,74 €. Ce montant se situe dans la moyenne des douze dernières années. Je propose des décharges à hauteur de 7.248,76 €. Ce montant connaît une hausse par rapport aux années précédentes, ce qui est principalement dû à l'insolvabilité d'une entreprise qui est encore en charge de 6.000 €. Après déduction des décharges, 47.950,98 € restent à recouvrer.

Approbation unanime.

4.4. Budget ordinaire et extraordinaire – Exercice 2022 – Titres de recettes – Approbation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Les titres de recettes de l'exercice 2022 sont présentés au conseil communal. Je prie Monsieur Haag de bien vouloir nous fournir les informations nécessaires.

Monsieur Gilbert HAAG (receveur communal) : Les deux premiers titres de recettes concernent la vente de deux remorques de 1988 et de 2001 issues de notre parc de véhicules et d'un chariot élévateur qui a été remplacé. Une chargeuse à roues a également été remplacée, pour laquelle une recette de 19.000 € a été perçue.

Dans deux cas de surendettement, des recettes à hauteur de 1.141,21 € ont été perçues, pour lesquelles le conseil communal a déjà approuvé une décharge.

Une recette de 3.000 € provient de la vente d'une mascotte à la « Schueberfouer ». Les forains ont décidé de récolter des dons par la vente d'une mascotte, dons qui sont dédiés aux victimes de la tornade de 2019. Nous n'étions pas au courant de cette initiative jusqu'à ce que la somme a été virée sur nos comptes.

Une recette de 904,41 € concerne le remboursement d'un fournisseur d'électricité, 437,50 € sont issus de la vente de boissons lors d'une manifestation organisée par la commission des affaires culturelles, et finalement, 2.625,00 € ont été perçus pour la participation à une excursion culturelle.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Ce point est une procédure administrative, mais je suis d'avis que, pour des raisons de transparence, le conseil communal est à informer des recettes susmentionnées.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Comment ces 3.000 € sont-ils investis ?

Échevin Frank PIRROTTE (CSV) : Les dons restants après la clôture des dossiers seront utilisés pour le financement de la plantation d'un arbre. Cette action est organisée conjointement avec nos collègues des Pétange. Le 3.000 € seront également utilisés pour cette action symbolique.

Approbation unanime.

4.5. Crédit spécial sous 4/622/211000/99001 – Frais d'études – Concept d'apaisement de trafic global sur le territoire de la commune de Käerjeng

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le trafic excessif sur tout le territoire de notre commune provient indirectement de la non-réalisation du contournement. La situation du trafic est le problème le plus discuté par nos citoyens. Beaucoup de mesures ciblées ont été mises en place. Toutefois, celles-ci ne résolvent pas la situation du trafic dans son entièreté. Étant donné que le contournement de Bascharage ne sera réalisé de sitôt, nous avons commandité une étude auprès du bureau d'études Schroeder & Associés pour la réalisation d'un concept d'apaisement global du trafic sur le territoire de la Commune. Les points principaux à analyser sont les entrées des localités, le trafic de transit et les raccourcis par les routes secondaires. Les buts de cette étude sont le réaménagement des entrées des localités, la réduction de la vitesse à l'intérieur des localités et l'élimination des raccourcis.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Le parti LSAP assentie à cette étude. Cependant, nous aurions souhaité que cette étude ait été réalisée il y a cinq ans. Nous avons également quelques visions qui pourraient être intégrées dans cette étude, notamment l'élaboration de mesures visant à réduire la vitesse autorisée à des endroits critiques, par exemple au parc « Um Paesch » ou près de l'église à Linger. Un « shared space » pourra être aménagé autour de l'école de Clemency.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Ces points seront évidemment intégrés dans l'étude. Les propositions des ingénieurs seront soumises aux membres de la commission de la mobilité.

Cependant, avant de pouvoir procéder à la réalisation de cette étude, il y a lieu d'approuver le crédit spécial afférent portant sur un montant de 145.000 €.

Approbation unanime.

5. Enseignements

5.1. Organisation scolaire provisoire 2023/2024 – Approbation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le présent point concerne l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2023/2024. Les présidents des écoles respectives, Madame Sandra Weiler et Monsieur Tom Legil, sont présents afin de répondre à d'éventuelles questions. Madame Carmen Meysembourg mènera la présentation.

Madame Carmen MEYSEMBOURG (Commune de Käerjeng) : La commission scolaire a, dans sa séance du 20 avril, avisé favorablement l'organisation scolaire provisoire 2023/2024. Il en est de même pour le plan d'encadrement périscolaire, lequel organise la collaboration entre les écoles fondamentales et les structures d'accueil. Le plan de développement scolaire, lequel définit les priorités de développement de nos écoles, est encore valable jusqu'en 2024. Ainsi, le PDS n'est pas l'objet de la présentation d'aujourd'hui.

Le contingent de base et l'indice social restent inchangés par rapport à l'année précédente. Le nombre d'enfants inscrits dans nos écoles fondamentales se chiffre à 827, ce qui représente une augmentation de 30 élèves. De ces données, il résulte qu'un contingent de 1.605 leçons sera attribué à la Commune. Y sont ajoutées 4 leçons dans le cadre du PDS. Le contingent de leçons sera réparti comme suit sur les deux écoles : 1.181 leçons pour l'école fondamentale de Bascharage et 428 pour celle de Clemency.

À Bascharage, il y a création d'une classe précoce, 10 classes au cycle 1 et 28 classes aux cycles 2 à 4. Par rapport à l'année précédente, nous constatons une diminution d'une classe au cycle 3.2 et une augmentation d'une classe aux cycles 2.1 et 4.1.

À Clemency, la situation se présente comme suit : 1 classe au précoce, 4 classes au cycle 1 et 11 classes aux cycles 2 à 4. Par rapport à l'année en cours, il y a lieu de constater une diminution d'une classe au cycle 3.2, et une augmentation d'une classe aux cycles 2.1 et 3.1. Au cycle 2.2, les élèves des deux classes seront placés dans une seule classe lors des leçons pour branches secondaires, et ceci à cause du faible effectif des deux classes.

Aux 1.609 leçons mentionnées ci-avant s'ajoutent 34 leçons pour enfants à besoins spécifiques (I-EBS), 34 leçons pour cours d'accueil, 46 leçons pour remplaçants permanents et 23 leçons pour le projet SOLINA. 5 leçons d'appui pédagogique seront converties en leçons d'enseignement direct, et par conséquent ajoutées au contingent. Le nombre total de leçons mises à disposition à la Commune se chiffre à 1.751. 1.410 leçons seront assurées par les enseignants déjà affectés à notre Commune. Ainsi, il y a lieu de déclarer 341 leçons vacantes sur les listes officielles du ministère de l'Éducation nationale, dont 268 sur la 1^{ère} liste.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Combien de leçons ont été transférées de Bascharage vers Clemency ?

Madame Sandra WEILER (Présidente du comité de l'école fondamentale de Clemency) : Pour 2023/2024, 10 leçons seront transférées vers notre école.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je vous remercie pour votre présentation détaillée. S'il n'y a pas d'autres questions, nous procédons au vote.

Approbation unanime.

6. Patrimoine communal

6.1. Contrat de bail concernant la location d'un terrain sis à Bascharage, rue des Marguerites – Approbation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Il s'agit d'une parcelle qui est de la propriété de la Commune et qui est adjacente au terrain de Monsieur Seresse. Au fil du temps, cette parcelle est de plus en plus fréquemment utilisée, au détriment des voisins, pour que les chiens puissent faire leurs besoins. À cet effet, Monsieur Seresse a introduit une demande auprès du collège des bourgmestre et échevins afin de pouvoir louer cette parcelle et d'en garantir l'entretien. La parcelle serait clôturée jusqu'à ce que la Commune lui attribuerait une autre destination. Le loyer annuel pour cette parcelle de 4,11 ares se chiffre à 61,55 €.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Nous nous sommes posé quelques questions au sujet de ce dossier. Cette parcelle est une des parcelles destinées à rester un espace vert. À notre avis, il est de la responsabilité de la Commune d'assurer son entretien. Sans vouloir insinuer quelque chose, chaque citoyen souhaiterait louer un terrain de 4 ares adjacent au

sien pour un loyer annuel de 60 €. Nous avons compréhension pour la demande de Monsieur Seresse, mais nous nous demandons si ceci est une manière équitable de procéder.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Si telle est la position du parti LSAP, nous n'allons pas nous obstiner dans ce dossier. Monsieur Seresse est candidat du parti CSV lors des élections communales. S'il n'y a pas d'unanimité sur ce point, nous souhaitons éviter toute polémique en retirant le point de l'ordre du jour.

Conseiller Yves CRUHTEN (LSAP) : Je pense que ce serait la meilleure solution. Nous pouvons traiter le dossier à nouveau après les élections, mais la Commune devra réfléchir s'il n'y a pas d'autre solution qui s'impose.

À l'unanimité le point est retiré de l'ordre du jour.

6.2. Acte notarié – Échange de terrains à Clemency, rue de Messancy – Approbation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le présent échange de terrains remonte à des événements de l'année 1998 pendant laquelle un réaménagement de la rue de Messancy a été planifié par l'ancienne commune de Clemency. Pour pouvoir réaliser ce réaménagement, les responsables politiques ont procédé à un échange de terrains avec Monsieur Englebert. Cet échange a fait l'objet d'une convention, mais il a été omis de dresser l'acte notarié afférent. Ce qui a été rectifié aujourd'hui. Monsieur Englebert recevra un terrain d'une surface de 2,18 ares et cèdera à la Commune un terrain d'une surface de 0,29 are. La transaction se fera sans paiement de soulte.

Approbation unanime.

6.3. Compromis de cession et acte de vente concernant des parcelles dans la zone d'activités économiques Robert Steichen – Approbation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Cette transaction concerne un terrain triangulaire boisé d'une contenance de 48,80 ares qui se trouve dans la zone industrielle nationale et qui est de la propriété de la Commune et adjacent au terrain de la firme LuxPET. Il était prévu de vendre cette parcelle à LuxPET il y a déjà neuf ans, mais l'acte notarié n'a jamais été dressé. Aujourd'hui, les conditions ne sont plus les mêmes et le prix de 20.000 € l'are n'est plus adapté à la situation actuelle.

Le collège des bourgmestre et échevins a donc proposé d'échanger ce terrain avec un terrain présentant la même surface se trouvant à côté de l'administration de la firme BorgWarner. Ainsi la Commune aura son mot à dire lors de l'implantation de firmes qui, au niveau de l'impôt commercial, seront plus intéressantes que celles qui sont actuellement implantées dans la zone industrielle.

Conseiller Yves CRUHTEN (LSAP) : Ceci est une bonne opportunité de féliciter le collège des bourgmestre et échevins de la ténacité dont il a fait preuve. Il y a 50 ans, une commune pouvait se dire heureux si l'État prévoyant la réalisation d'une zone industrielle sur son territoire, étant donné que ceci aurait comme conséquence, la création d'un bon nombre d'emplois. Il était donc évident que les communes mettaient leurs terrains à disposition pour un franc symbolique. Aujourd'hui on parlerait de crime capital. En tout cas, il est souhaitable que nous ayons notre mot à dire dans le développement de la zone d'activité.

Approbation unanime.

7. **Règlementation communale**

7.1. Cours du soir – Fixation de l'indemnité revenant aux chargés de cours du soir à partir de la session 2023/2024 – 3/890/642800/990001

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Compte tenu de l'évolution de l'index et de l'inflation, le collège des bourgmestre et échevins propose d'augmenter l'indemnité des chargés de cours de 55 € à 60 € par heure.

Approbation unanime.

7.2. Tarifs d'inscription pour cours du soir et activités à partir de la session 2023/2024 – Articles budgétaires 2/839/706160/99001 et 2/930/706160/99001

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : À côté de l'augmentation de l'indemnité des chargés de cours, le collège des bourgmestre et échevins propose une augmentation de 5 € des frais d'inscription aux cours du soir.

Conseillère Anne KIHN (déi gréng) : Qu'est-ce qui se passe si un cours ne peut être assuré pendant toute la durée planifiée ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Les participants se verront rembourser les frais d'inscription, et ceci proportionnellement aux cours non assurés.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : À l'instar de l'année passée, nous sommes d'avis que les frais d'inscription pour les cours de luxembourgeois devraient être remboursés en cas de réussite, et ceci afin de rendre une inscription plus attrayante.

Approbation par 10 voix (CSV, déi gréng, DP, indépendant) contre 5 (LSAP).

8. Règlements temporaires de la circulation édictés par le conseil communal

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Trois règlements temporaires de circulation sont soumis à l'approbation du conseil communal.

Approbation unanime.

9. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous demandons au conseil communal d'approuver les trois règlements temporaires de circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins.

Approbation unanime.

10. Vie associative

10.1. Statuts de l'association « Wollmillen » – Prise de connaissance

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le conseil communal prend connaissance des statuts de l'association « Wollmillen ».

Approbation unanime.

11. Questions et réponses

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Depuis un certain temps, deux abris ont été endommagés aux arrêts de bus à Bascharage (rue de Hautcharage) et à Clemency (rue de Bascharage).

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Il s'agit dans les deux cas d'un accident de trafic. Les abris n'ont pas encore été remplacés faute de réalisation par l'expertise de l'assurance.

Après l'expertise, nos services tâcheront de les remplacer. Les nouveaux abris ont déjà été commandés.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Les visiteurs de la pizzeria nouvellement réouverte au croisement rue Longue, rue de la Gare, rue Basse et rue de Bascharage se garent le long de la rue Longue. Est-ce que le collège des bourgmestre et échevins ne pourrait y remédier, étant donné que ceci aggrave davantage la situation déjà très dangereuse dudit croisement ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Si tel est le souhait du conseil communal, une interdiction de stationner y sera mise en place. Nous devons cependant être conscients que les visiteurs du restaurant ne seront pas ravis.

Échevin Frank Pirrotte (CSV) : Ceci devrait être intégré à l'étude sur l'apaisement du trafic.

Conseillère Mireille DUPREL (LSAP) : Où en est l'étude sur les fortes pluies et les crues ? Les citoyens concernés ont récemment reçu un courrier.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le collège des bourgmestre et échevins a ordonné une étude sur les fortes pluies et les crues, laquelle lui a été présentée dans les délais. Cependant, cette étude était incomplète, étant donné qu'aucune analyse de la situation à Hautcharage et à Linger n'a été réalisée. En plus, l'analyse de l'incidence des ponts n'était pas assez poussée et devra faire l'objet d'analyses plus approfondies.

Le bureau d'études présentera les résultats complets en automne 2023 et une réunion d'information sera organisée après finalisation de l'étude.

Conseillère Mireille DUPREL (LSAP) : Est-ce qu'il y aura des contrôles réguliers du cours de la Mierbaach afin d'éviter un amoncellement de sédiments ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Sans vouloir anticiper l'étude, il semble que les crues de la "Rue du Ruisseau" soient dues au fait qu'il nous a toujours été interdit d'enlever les sédiments et détritiques. Cependant, il faut également pouvoir répondre aux personnes concernées de Hautcharage et de ceux habitant le long de l'avenue de Luxembourg. L'analyse réalisée n'abordait que les problèmes du site Op Acker. Il s'agit maintenant d'élargir et d'approfondir l'étude.

Au moins, nous sommes permis d'intervenir à court terme pour l'enlèvement de sédiments et déchets.

Conseiller Joseph HAMES (Indépendant) : Lors de la dernière séance du conseil communal, le point portant sur un projet d'une rampe d'accès au cimetière depuis le parking du LTPS a été retiré de l'ordre du jour, faute d'une convention manquante. Où en est ce projet ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Étant donné qu'il a été omis de procéder à la signature de la convention, le projet ne sera pas réalisé.

Échevin Frank PIRROTTE (LSAP) : Notre Service technique informe la population que pendant la période du 19 au 21 juin, la rue de Bascharage à Hautcharage et la rue de Hautcharage à Bascharage seront barrées au trafic pour travaux de terrassement.

Séance à huis clos

12. Affaires juridiques

12.1. Autorisation d'ester en justice relative à l'affaire AC Käerjeng c/ Commission mixte

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13. Enseignements

13.1. Proposition de réaffectation au poste à tâche complète vacant au cycle 1 à partir de l'année scolaire 2023/2024

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13.2. Proposition de réaffectation au poste de surnuméraire à tâche complète vacant au cycle 1 à partir de l'année scolaire 2023/2024

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13.3. Proposition de réaffectation au premier poste à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 à partir de l'année scolaire 2023/2024

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13.4. Proposition de réaffectation au deuxième poste à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 à partir de l'année scolaire 2023/2024

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13.5. Proposition de réaffectation au troisième poste à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 à partir de l'année scolaire 2023/2024

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13.6. Proposition de réaffectation au premier poste de surnuméraire à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2023/2024

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13.7. Proposition de réaffectation au deuxième poste de surnuméraire à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2023/2024

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13.8. Proposition de réaffectation au troisième poste de surnuméraire à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2023/2024

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13.9. Proposition de réaffectation au poste de surnuméraire à tâche partielle de 75% vacant aux cycles 2 à 4 à partir de l'année scolaire 2023/2024

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13.10. Proposition de réaffectation au poste d'accueil à tâche partielle de 75% vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2023/2024

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13.11. Proposition de réaffectation au poste de remplaçant permanent à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2023/2024

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13.12. Proposition de réaffectation au premier poste de remplaçant permanent à tâche partielle de 50% vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2023/2024

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13.13. Proposition de réaffectation au deuxième poste de remplaçant permanent à tâche partielle de 50% vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2023/2024

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Séance publique

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : À la fin de cette période législative, je tiens, en tant que bourgmestre, adresser la parole au public.

Les six dernières années, la commune de Käerjeng a dû faire face à certaines situations difficiles, en l'occurrence la tornade et la pandémie COVID-19. J'ose affirmer que la commune de Käerjeng a su maîtriser ces événements et a toujours été à l'écoute de ces citoyens.

Pendant cette période, nous avons également vécu de bons moments. Je pense au « Festival du feu » dans le cadre d'Esch2022 et l'inauguration de la salle de fêtes de Clemency, laquelle a été célébrée avec nos amis de Gafrenz. Plus de 1.200 personnes ont pu assister au projet mémorable qu'était « Once upon a time... An Ennio Morricone Story » organisé par notre école de musique.

Malheureusement, notre nouvelle école préscolaire avec maison relais n'a pas pu être achevée à temps, sur quoi nous n'avons cependant pas d'influence. Nous estimons que la nouvelle école puisse ouvrir ces portes pour Pâques 2024.

Un autre grand projet pour notre Commune est le réaménagement du boulevard J.-F. Kennedy, projet qui avance selon les délais prévus.

La plus grosse désillusion est certainement le fait que la réalisation du contournement n'est toujours pas chose acquise.

Je tiens à remercier tous les membres du conseil communal. À l'exception du budget et de certaines taxes et tarifs, les décisions ont toutes été prises à l'unanimité. La collaboration est toujours constructive. Pas moins de 20 membres étaient actifs lors de ces six dernières années. Les conseillers de longues dates du parti LSAP, Messieurs Lucien Fusulier et Jos Thill ont été remplacés par Madame Monique Thiry-De Bernardi et Monsieur Patrick Ciuca. Monsieur Marc Hansen du parti « déi gréng » a été remplacé par Madame Antoinette Beck-Stiefer qui n'a malheureusement pu assister qu'à une seule séance avant de nous quitter bien trop tôt. Madame Anja Kihn a repris sa succession. Du côté du CSV, Monsieur Jean-Marie Bruch a été remplacé par Monsieur Christian Kirwel.

Je remercie les collègues du collège des bourgmestre et échevins, Madame Josée-Anne Siebenaler-Thill et Messieurs Frank Pirrotte et Richard Sturm. Nous avons constamment essayé d'exécuter au mieux les décisions du conseil communal afin de faire avancer notre Commune.

Un autre remerciement revient à notre personnel. Nous pouvons nous estimer heureux de pouvoir compter sur beaucoup d'agents compétents. Merci à Jean-Marie Pandolfi, qui a repris la fonction de secrétaire communal dans un moment difficile et qui a bien su développer ses compétences. Merci à Gilbert Haag qui, avec sa compétence, a réorganisé le département financier de la Commune. Merci à tous les agents qui ont accompagné le conseil communal durant ces dernières années : l'architecte Carole Juttel et l'ingénieur Alain Blasen, qui nous ont guidés avec leur compétence à travers les dossiers techniques, et Mesdames et Messieurs Paul Scharlé, Tammy Huberty, Miguel Alvares, Sam Loes, Jérôme Michels, Carmen Meysembourg et Bern Birsens, qui ont présenté sporadiquement divers dossiers.

Je vous souhaite bonne chance pour les élections communales.

Conseiller Arsène Ruckert (LSAP) : Je me rallie aux remerciements et félicitations de Monsieur Michel Wolter. Je suis membre du conseil communal depuis maintenant douze ans. Les six premières ont été pour moi une phase d'apprentissage. Les six dernières années se sont déroulées dans un climat harmonieux, chose à laquelle je ne me suis pas attendu. Comme il a déjà été souligné auparavant, la plupart des projets ont été décidés à l'unanimité, et d'éventuels désaccords ont été discutés de façon loyale. Je voudrais remercier le personnel communal et je souhaite bonne chance à tous les candidats lors des élections communales.

Conseillère Anja KIHN (déi gréng) : Cela ne fait pas longtemps que je suis membre du conseil communal, et avec la phase COVID, je ne connais pas encore tous les dossiers. J'ai tant appris ces derniers temps, et je dois avouer qu'il y avait une excellente entente entre les conseillers. Le personnel communal a toujours bien présenté les dossiers et pouvait répondre aux questions du conseil communal. Merci beaucoup.

Fin de la séance : 11h45